

Procès verbal de la création de l'association "Association Minima"

En date du 21 juin 2014

Les personnes présentes se sont réunies en Assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par Catherine Simonet, elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Election des membres du Conseil d'administration

Délibérations

1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite : "Association Minima", dont le siège social est situé à Paris.

2. Adoption des statuts

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3. Election des membres du Conseil d'administration

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le Conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil d'administration est composé de deux membres au minimum.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Catherine Simonet : élue à l'unanimité

Lucie Durnerin : élue à l'unanimité

Maurice Gille : élu à l'unanimité

Fait à Paris le 21 juin 2014

Signatures :

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

